



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du développement local
et de l'environnement

Secrétariat de la CDAC
pref-CDAC36@indre.gouv.fr

Châteauroux, le 14 novembre 2023

**EXTRAIT DE L'AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DE L'INDRE**

**Demande d'extension d'un ensemble commercial
en vue du renouvellement des droits commerciaux d'une surface de vente
située 118 avenue d'Occitanie, lieu-dit Pièces du Nourat, commune de Saint-Maur,
par la SCI FONCIÈRE SAINT MAUR**

Réunie le 9 novembre 2023, la Commission départementale d'aménagement commercial a émis un **avis défavorable** à la demande d'extension d'un ensemble commercial sollicitée par la SCI FONCIÈRE SAINT MAUR, représentée par Mme Virginie BARRÉ et M. Jérémy FOUCHÈRE.

Le projet porte sur le renouvellement des droits commerciaux d'une surface de vente de 976 m², inexploitée depuis plus de 3 ans, sur la commune de Saint-Maur, 118 avenue d'Occitanie, lieu-dit Pièces du Nourat, et l'ouverture d'une enseigne Toujust.

Le Préfet

Thibault LANXADE